Délibération	07/12/2022-	1
Deliberation	0111212022	

TRANSITION ÉCOLOGIQUE – PLAN D'ÉCONOMIE DES RESSOURCES EN ÉNERGIE ET EN EAU

Mme CORBES EXPOSE:

Dans un contexte marqué par l'accélération du changement climatique et le conflit ukrainien, la transition énergétique est plus que jamais la priorité. Cet été aura été le plus chaud jamais enregistré en Europe. La crise énergétique est annoncée comme étant la plus importante depuis les années 1970. L'augmentation des tarifs de l'énergie est également sans précédent. Ce contexte nous oblige à accélérer le mouvement. La nécessité de la sobriété énergétique et de la transition écologique s'imposent dans ce monde qui change. De plus, face au risque de pénurie, un effort national de sobriété à toutes les échelles doit se mettre en place.

Sainte-Luce s'inscrit dans cet effort, à l'instar de nombreuses collectivités. La Ville a mis en place des mesures d'urgence pour passer l'hiver, mais pas seulement. **Sainte-Luce s'engage dans la durée pour permettre des économies d'énergie de long terme.** Plus que jamais la transition écologique doit s'accélérer pour répondre aux enjeux du réchauffement climatique.

Le plan d'économie des ressources en énergie et eau repose sur 3 axes :

- La réduction de nos consommations
- L'accélération des investissements pour mettre à niveau nos équipements
- L'accompagnement du changement structurel de nos pratiques

1 - La réduction de nos consommations

Réduire nos consommations ne permet malheureusement plus d'économiser de l'argent du fait des coûts de l'énergie. Cela permet seulement de limiter les effets de cette augmentation.

Mais réduire nos consommations d'énergie permet avant tout de réduire notre impact écologique. Les énergies fossiles sont responsables de 80 % des émissions de CO2 de la planète, selon le GIEC.

A Sainte-Luce, nous proposons des mesures immédiates pour limiter les consommations dès cet hiver et des actions d'investissement pour mieux maîtriser l'utilisation des ressources.

1.1 Les mesures immédiates

Comme tout un chacun – gouvernement, entreprises, particuliers – les collectivités sont invitées à prendre les mesures visant à éviter les coupures d'énergie cet hiver.

Ainsi, à Sainte-Luce, nous avons mis en place les mesures suivantes :

- Extinction des éclairages ornementaux sur le Château, l'Église et la tour de la Massonnerie.
- Fin de l'éclairage public de 23h à 6h, contre 00h30 à 5h30 aujourd'hui, sauf sur les grands axes.
- Diminution des illuminations de Noël en limitant à 3 semaines au lieu de 6 semaines jusqu'à présent, en réduisant la plage horaire de 18h à 21h avec intégration d'un système d'extinction complet en cas de pic de consommation.
- Suppression de l'eau chaude dans les lavabos de tous les équipements municipaux, sauf dans les équipements petite enfance et maternelle.
- Objectif de respect stricte des températures réglementaires minimales dans les bâtiments publics :

- Bureaux, salles associatives, écoles : 19°

- Crèche et petite enfance: 20°C

Vestiaires douches: 19°CSports collectifs: 13°CSalle de danse: 16°C

Musculation: 16°CYoga / Pilates: 18°CGymnastique: 15°C

En parallèle, le plan communal de sauvegarde a été mis à jour pour être prêt en cas de délestage engendrant des difficultés pour maintenir la continuité du service public.

1.2 Réguler les consommations d'électricité et de gaz

La ville de Sainte-Luce dispose de 45 000 m² de bâtis sur une quarantaine de sites. La majorité des équipements est chauffée au gaz, une bonne part à l'électrique et deux équipements sont branchés sur le réseau de chaleur de la Minais (Félix Tessier, Halle sportive). Aujourd'hui, peu de bâtiments publics sont équipés de programmateurs permettant de réguler les consommations selon les occupations. Ainsi, seules la halle sportive, l'école Félix Tessier et Ligéria ne sont chauffées qu'en cas d'occupation. En 2022, des programmateurs ont été installés dans les écoles Reinetière, Tilleuls et Pommes de Pin.

Il est proposé de doubler le budget d'investissement de 40 000€ par an à 80 000 € dès 2023 permettant d'engager la planification suivante :

- 2023: Acquisition d'un logiciel de régulation et transition des programmateurs existants sur ce logiciel
 - Installation d'une régulation des températures à l'hôtel de Ville, aux Prés-Verts et à la restauration du centre dans la cadre de la rénovation totale.
 - Remplacement de radiateurs électriques par une technologie moins énergivore comportant des régulateurs dans les salles associatives Dagorne et Patisseau.
- 2024: Remplacement de radiateurs électriques par une technologie moins énergivore comportant des régulateurs au foyer de l'Aubinière
 - Installation de programmateurs à Sinfonia
 - Installation d'une régulation des températures à la Cerisaie dans le cadre de la rénovation globale

Ainsi, en 2025, la totalité des bâtiments les plus énergivores et ayant des variations d'occupation importantes sera équipée, afin de réguler les consommations selon leurs usages.

1.3 Limiter notre consommation d'eau

L'arrosage des espaces verts est assuré par le réseau d'eau brut, eau issue de la Loire, mais non filtrée. La commune dispose de peu d'arrosage automatique, l'arrosage est donc manuel. En moyenne les agents utilisent 5m3 par semaine pour l'arrosage sur la commune.

Depuis 2021, il a été procédé à la réduction des plantes annuelles ou bisannuelles au profit de plantes vivaces afin de réduire les fréquences d'arrosage. Ainsi, la consommation d'eau brute a déjà été réduite de 30%.

Afin de diminuer l'usage de l'eau de la Loire, des récupérateurs d'eau vont être installés au CTM et sur certains équipements sportifs permettant le stockage de 100m3. En parallèle, des récupérateurs d'eau à vocation pédagogique seront également installés dans les écoles. Enfin, l'ensemble des Lucéens sera invité par voie de communication à s'équiper avec l'aide de la Métropole.

Nos équipements sont très consommateurs d'eau potable, notamment les équipements sportifs. Afin de réduire les consommations d'eau, nous avons répondu favorablement à Nantes Métropole pour engager un diagnostic sur les potentielles économies d'eau dans chacun de nos bâtiments communaux. Ce diagnostic permettra ensuite d'élaborer un plan d'action pour réduire nos consommations d'eau potable : installation de mousseurs, réduction du nombre de points d'eau, dispositif de récupération d'eau de toiture, etc

1.4 Optimiser la consommation de carburants

Aujourd'hui, la flotte de véhicules municipaux comprend 51 véhicules, dont la grande majorité est constituée de véhicules utilitaires (poids lourds, tracteurs, mini-bus, camionnettes, tondeuses, ...).

Une première étape a permis l'acquisition d'un véhicule électrique et deux VTT à assistance électrique pour la Police Municipale, ainsi que l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique pour la répurgation.

La nouvelle étape vise à verdir 60 % des véhicules du pool administratif par le changement des vieux diesel en véhicules électriques légers et par l'acquisition de quatre vélos à assistance électrique. Un 2e véhicule électrique utilitaire sera également acquis pour les espaces verts.

De plus, une formation à l'éco-conduite sera proposée à une quinzaine d'agents en 2023.

2. L'accélération des investissements pour mettre à niveau nos équipements

Le patrimoine communal vieillit et a été peu entretenu ces dernières années. Nous proposons d'accélérer les investissements pour répondre à la crise écologique, malgré le

contexte d'incertitude économique et d'inflation. L'objectif poursuivi est d'abord d'améliorer la performance énergétique des bâtiments.

2.1 Accélérer le relampage LED

Depuis 2020, le choix a été fait de consacrer 60 000 € par an de la programmation pluriannuelle d'investissement au renouvellement du parc d'éclairage. Ainsi, les écoles, les accueils périscolaires, les salles et terrains de sport du Patisseau et de Marc Jaffret ont été équipés d'éclairage à LED et de détecteurs de présence dans les circulations. Il a été constaté dans ces bâtiments une baisse de 40% des consommations d'électricité.

En parallèle, Nantes Métropole a équipé 80 % de ses voiries. Les 20 % restants seront changés au fur et à mesure de la dégradation. La Ville doit équiper 250 points lumineux sur ses propres voiries, ce qui sera fait en 2023 pour un budget de 120 000€.

Sur les bâtiments, il est proposé d'amplifier notre action en réalisant des interventions dans les équipements (LED et détecteurs de présence) les plus consommateurs d'électricité selon la planification suivante :

2023 : L'école Felix Tessier, la Médiathèque, les salles associatives Dagorne et Patisseau

2024 : Sinfonia, le foyer de l'Aubinière, Julien Eon, Losq

2025 : Police Municipale, CCAS, Patio

De plus, le relampage est prévu dans tous les bâtiments connaissant une rénovation énergétique complète (Restauration scolaire, Prés-Verts, Cerisaie, Hôtel de Ville, Château)

2.2 Rénover nos bâtiments

Plus d'un tiers de la programmation pluriannuelle d'investissement est consacré à la rénovation des bâtiments sur la période 2020-2026. Un retard important doit être rattrapé afin d'apporter du confort aux usagers, mais surtout pour limiter les passoires énergétiques.

Depuis 2020, des travaux d'optimisation du chauffage ont été réalisés sur les écoles Pommes de Pin et Tilleuls pour un coût de 210 000 €, permettant une réduction de 35 % des consommations sur ces bâtiments.

Cette année les travaux de l'Hôtel de ville visent à réduire de 60 % les consommations de ce bâtiment. Les travaux en cours comprennent le changement des menuiseries, le relampage et la pose de panneaux photovoltaïques. Ils permettront une meilleure isolation et une baisse significative des besoins énergétiques.

En 2023, la rénovation de la restauration scolaire et de l'accueil péri-scolaire des présverts permettra une réduction de 40 % des consommations. Le choix a été fait d'augmenter le budget pour permettre une plus grande ambition dans la rénovation de ces bâtiments.

En 2024, il est prévu de poursuivre la rénovation du Groupe scolaire du Centre par une intervention sur l'école de la Cerisaie. Des travaux d'isolation et de chauffage seront également menés sur Tabarly-Bonniec avec une recherche de valorisation énergétique des toitures. Enfin les travaux du Château démarreront également en 2024, où la priorité sera donnée à la mise en sécurité (toiture, façade) et à la performance énergétique (menuiserie, isolation des combles).

En parallèle de ces importantes opérations, des travaux d'entretien sont menés tous les ans pour améliorer la performance énergétique des bâtiments. Ainsi par exemple, les menuiseries de la PM et de Julien Eon ou la chaudière du CCAS ont pu être changées.

2.3 Investir dans l'énergie renouvelable

Dans la continuité de l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'Hôtel de Ville et sur la restauration scolaire, nous engagerons une étude de potentiel énergétique de notre patrimoine bâti et non bâti. L'objectif est de valoriser le patrimoine communal pour produire l'énergie nécessaire à nos activités au plus près des sites consommateurs : panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques, géothermie par captage ou forage, éolien.... Autant de solutions à étudier sur nos équipements. Cette étude sera menée par Loire-Atlantique-Développement, qui a développé une expertise dans ce domaine.

Dans le cadre de l'étude du centre-ville, la création d'un réseau de chaleur sera interrogée.

Enfin, les objectifs environnementaux de la nouvelle école visent une exemplarité par la construction d'un bâtiment passif, voire à énergie positive, avec l'installation de dispositifs de production énergétique renouvelable.

3. L'accompagnement au changement structurel de nos pratiques

3.1 Une communication grand public

L'information du public est le 1^{er} niveau d'implication des citoyens dans la modification de leur pratique.

Les Rendez-Vous de la Transition, organisés tous les mois, visent à informer, échanger et donner envie d'agir aux Lucéens.

Mardi 11 octobre 2022, le premier événement était consacré au sujet « Comment économiser l'énergie ? ». Il a été suivi, le 15 octobre, par le forum Énergie Habitat à Ligeria, et par un atelier sur l'énergie à destination des enfants de grande section de l'accueil de loisirs du Centre.

Au delà la sobriété énergétique et dans une démarche d'accompagnement de nos concitoyens dans la transition écologique six évènements sont prévus pour la saison 2022-2023 :

- Octobre 2022 : Comment économiser l'énergie dans le cadre de la semaine « Économisons l'énergie à Sainte Luce » avec le Forum Energie Habitat et les ateliers dans les centres de loisirs.

- Novembre 2022 : Réduire ses déchets au quotidien dans le cadre de la semaine européenne de réduction des déchets avec une exposition « Les lucéens ont des idées ».
- Janvier 2023 : Et si on bricolait pour aider la planète
- Mars 2023 : Nutrition et santé : apprendre à cuisiner autrement
- Avril 2023 : Comment protéger la biodiversité au quotidien ?

Une campagne de communication avec un message hebdomadaire sur les réseaux sociaux #AstucesÉnergie est déjà lancée pour plusieurs semaines. Les sujets traités mêlent les astuces concrètes, les informations relatifs aux dispositifs nationaux ou locaux et des informations sur des évènements associatifs ou municipaux.

3.2 Une sensibilisation spécifique à chaque public

Une sensibilisation spécifique aux usagers des équipements publics sera menée, afin qu'ils utilisent correctement nos bâtiments et participent ainsi aux économies d'énergie.

Les associations et la communauté éducative (personnel de l'Éducation Nationale, personnel municipal, parents, enfants) sont des usagers importants des bâtiments publics au vu du nombre de locaux mis à leur disposition.

Ainsi, divers outils de communication sont ou vont être déployés : courriers à toutes les associations sur les bonnes pratiques, affichage dans chaque salle des bons gestes à faire en quittant une pièce, informations aux directeurs d'écoles et de centres de loisirs pour relayer auprès des usagers.

Les agents de la ville ont une responsabilité dans le respect des bons gestes pour participer aux économies d'énergie. Des messages seront envoyés sur les bonnes pratiques. Une campagne d'affichage sur les bons gestes a été réalisée dans tous les lieux de travail, de manière équivalente à l'information Covid en terme de nombre d'affiches.

Enfin, il sera rappelé aux commerçants leur obligation d'extinction de leurs enseignes et publicités lumineuses entre minuit et 6 heures du matin, de maintien de leurs portes fermées lorsque les locaux sont chauffés ou climatisés et de l'interdiction de chauffage des terrasses, et ce sous peine d'amende.

3.3 Des actions pour impliquer les Lucéens

Au-delà de la communication, l'implication des Lucéens est essentielle pour qu'ils se saisissent des dispositifs d'aides existants et qu'ils participent pleinement à la transition écologique.

Ainsi, nous continuerons de communiquer sur les différents dispositifs d'aides (France Rénov, Défi Energie, Mon projet Rénov', installation de récupérateur d'eau...) et d'organiser des évènements de type du Forum Energie.

Pour la rentrée 2024, nous proposerons aux parents d'élèves et aux conseils de quartiers d'organiser des pédibus pour limiter l'usage de la voiture pour les déplacements des enfants.

Nous assurerons la promotion à la journée nationale sans voiture en 2023 (3^{ème} dimanche de septembre), afin d'inciter les Lucéens à se trouver un mode alternatif de déplacement.

La transition énergétique est un enjeu majeur des mois et des années à venir. Il est indispensable d'agir en responsabilité en accélérant le mouvement et planifiant nos actions. D'autres champs de planification sont à venir, comme la végétalisation et les mobilités, afin d'apporter une réponse complète aux enjeux de demain.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter ce plan d'actions d'économie des ressources en énergie et eau.

* *

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission municipale Commission Transition écologique, environnement et développement durable du jeudi 24 novembre 2022

DÉCIDE l'approbation du plan d'actions d'économie des ressources en énergie et en eau tel qu'exposé